

DEPARTEMENT DU TARN – RABASTENS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 septembre 2026

	Nombre de membres	Vote
<u>Date de convocation</u> 11/09/2026 <u>Date d'affichage</u> 11/09/2026	Afférents au conseil municipal : 29 En exercice : 29 Qui ont pris part à la délibération : 29 Présents : 27 Représentés : 2 Excusés : 0 Absents : 0	Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil municipal à Rabastens, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERAUD Maire.

Présents : GERAUD Nicolas, MALRIC Marie-Hélène, LAROCHE Christian, PAYA Ludivine, BASTIE Jean-Luc, MOLINIER Fabienne, PELISSIER Laurent, SOLATGES Nathalie, DE CARRIERE Alain, RUFFIO Jean-Paul, RUSZCZYNSKI Stéphane, ALQUIER Corinne, BARRAQUE Daniel, LEBAS Cathy, MOUISSET Marie, BRAS Dominique, FIAMMA Laurence, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, PIERRE Caroline, BEMER Aurore, MALBEC Manuel, ESTEVES Karine, VEIGA DIAS COELHO Mickaël, LEMOINE Léo, DANG Eugénie, AZAROUAL Youssef, SALGADO Valérieane

Représentés : GARRIGUES Serge par Marie-Hélène MALRIC, COLOMB Kévin par BEMER Aurore

Secrétaire de séance : MOLINIER Fabienne

OBJET DE LA DELIBERATION

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - CLECT

Délibération n°2026-09-10

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Chaque conseil municipal dispose d'un nombre de représentant défini par le nombre d'habitants, comme suit :

- Communes de moins de 2 000 habitants : 1 représentant
- Communes de 2 000 à 10 000 habitants : 2 représentants
- Communes de plus de 10 000 habitants : 3 représentants

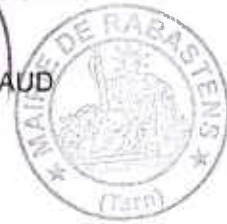
Il appartient à chaque conseil municipal de procéder à la désignation de son ou ses représentants conformément à la répartition susmentionnée et pour la durée du mandat.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote municipal **à l'unanimité** décide de désigner Monsieur Nicolas GERAUD et Monsieur Jean-Luc BASTIE pour siéger à la CLECT

Fait en séance, les jour, mois et an
suscits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Nicolas GERAUD



La secrétaire de séance,
Fabienne MOLINIER